

SECTEUR 5. **KÉRITY**



De par sa localisation, le site est propice pour accueillir une densification de l'offre résidentielle existante.

L'aménagement du site doit essentiellement tenir compte de la quiétude nécessaire au cimetière. À ce titre, les futures constructions doivent respecter un recul d'environ 5 mètres par rapport au cimetière.

La vue remarquable sur l'anse depuis la rue est à préserver autant que possible. De plus, le front bâti doit être conservé.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations d'aménagement à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :	0,73 hectare		
Répartition :			
75% Habitat	25% Mixité de fonction		
0% Activité économique	0% Équipement		
0% Espace public	0% Naturel		
Densité :	20 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	10		
Nombre de logements sociaux (min) :	1		
Systeme assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		